



**EPI
SEINE**

SEREZ-VOUS PRÊT POUR LA PROCHAINE INONDATION ?

LES CONSEILS À SUIVRE

DES GESTES SIMPLES QUI CHANGENT TOUT



Quand aura lieu la prochaine inondation ?

Nul ne le sait. Ce que l'on sait en revanche, c'est que quelques gestes simples avant, pendant ou après la crue, suffisent parfois à minimiser ses conséquences pour vous-même, vos proches et vos biens. C'est tout l'objet de ce petit guide édité par l'EPTB Seine Grands Lacs, créateur d'EPISEINE, un dispositif global d'information, de sensibilisation et de recommandations destiné à permettre aux Franciliens de se prémunir face au risque d'inondation.

Vous voulez en savoir plus ?

Consultez la plateforme collaborative episeine.fr pour découvrir toutes les infos pratiques, des modules d'apprentissage en ligne et vous inscrire à des formations.

AVANT LA CRUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Même si vous n'avez pas les pieds dans l'eau, vous pourrez subir les conséquences d'une inondation. Vous n'aurez peut-être plus d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement, etc. Vous ne pourrez peut-être donc plus rester dans votre logement ou vous subirez des conditions de vie très dégradées. Ceci pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines si la crue est importante.

LES CONSEILS

- ▶ Mon quartier est-il en zone inondable ? Pour le savoir, je contacte la mairie de ma commune ou de mon arrondissement ou je consulte le site internet de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France sur www.iau-idf.fr
- ▶ Si j'habite en zone inondable je peux être amené à quitter mon logement. Je réfléchis bien à l'avance à d'autres solutions d'hébergement pour plusieurs jours voire plusieurs semaines (familles, amis...).
- ▶ Dès qu'une inondation est annoncée, je m'informe sur la manière dont elle va toucher mon territoire : auprès de ma commune ou sur www.vigicrues.gouv.fr

COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- ▶ J'aborde le sujet de l'inondation autour de moi (famille, amis, voisins...)
- ▶ Je relaie si possible ces informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...)

PENDANT LA CRUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les crues du bassin de la Seine sont lentes : entre le moment où elles sont annoncées et celui où elles vous toucheront, plusieurs jours peuvent se passer. Il est donc essentiel de vous tenir informé pour avoir le temps de vous préparer avant que l'eau n'arrive.

LES CONSEILS

- ▶ En cas d'annonce de crue, je m'informe via les médias officiels (préfecture, mairie, pompiers...).
- ▶ Je respecte toujours les consignes de sécurité officielles. Il en va de ma sécurité et de celle de mes proches.
- ▶ Je ne m'engage en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie déjà inondée. Le danger d'être emporté ou de tomber dans un piège dissimulé sous l'eau est important.
- ▶ Je prépare mon kit d'urgence en cas d'évacuation : papiers d'identité, attestations d'assurance, eau, trousse de premiers secours, quelques aliments non périssables, vêtements chauds,...
- ▶ Je surélève ou déplace dans les étages les objets/matériels sensibles, précieux (souvenirs, documents officiels), utiles ou polluants (pots de peinture, engrais, solvants, poubelles...).
- ▶ Quand l'inondation est là, je coupe le gaz, le chauffage et l'électricité. Si j'habite en immeuble, je contacte mon gardien ou les représentants de ma copropriété pour m'assurer que ces coupures ont bien été effectuées.
- ▶ Lorsque j'évacue mon domicile, je prends contact avec des proches (famille, amis...) qui pourront m'héberger pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- ▶ Je sollicite l'aide de mes voisins ou je les aide moi-même. Je reste le plus autonome possible car les autorités ne pourront pas forcément aider tout le monde.
- ▶ Je reste attentif et j'assiste les personnes les plus vulnérables parmi mes proches ou dans mon quartier (personnes âgées, hospitalisées à domicile, en situation de handicap ou isolées ou touristes étrangers).

APRÈS LA CRUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les crues du bassin de la Seine s'évacuent lentement. Entre le pic de crue et le retour à la normale, plusieurs semaines, voire plusieurs mois, peuvent s'écouler.

LES CONSEILS

- ▶ Je reste informé de l'évolution de la situation et je respecte les consignes données localement (mairie, préfecture, opérateurs de réseaux...). Même si le niveau d'eau a commencé à diminuer, la situation peut rester potentiellement dangereuse.
- ▶ Si j'ai quitté mon habitation le temps de l'inondation, je ne la réintègre pas sans autorisation. Je ne rebranche pas les réseaux sans autorisation. En cas de doute, je fais appel à un professionnel.
- ▶ Je constitue un dossier photographique de constat pour l'assurance avant de nettoyer mon logement.
- ▶ Je me protège sérieusement avant de manipuler les déchets produits par l'inondation. Ils peuvent être toxiques et dangereux.
- ▶ Je m'informe auprès de la mairie pour connaître les démarches de déclaration de catastrophe naturelle et je contacte mon assureur sans attendre.
- ▶ Une fois les démarches effectuées auprès de mon assurance, j'aère, je désinfecte et j'essaye de sécher le plus vite possible les pièces de mon habitation qui ont été inondées.

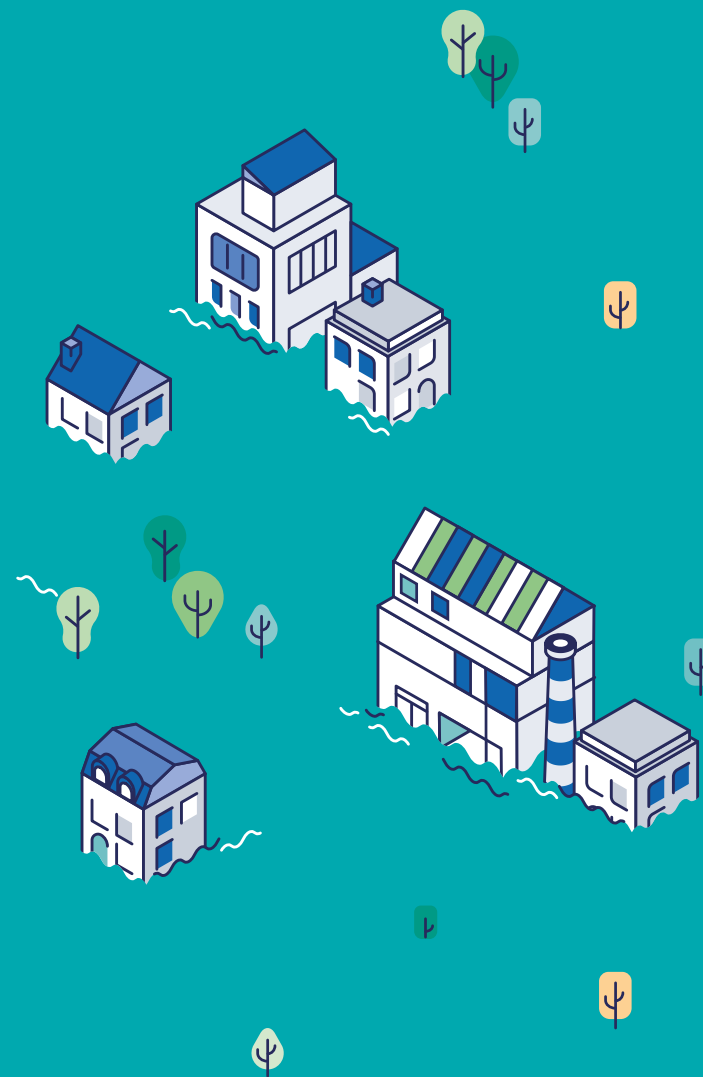
COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- ▶ Je rends visite à mes voisins et je fais le tour de mon quartier pour voir si je peux apporter mon aide, sans me substituer aux professionnels (électricien, plombier, etc.).
- ▶ Je m'informe auprès de la mairie, des associations locales ou des réseaux sociaux pour savoir si des opérations d'entraide sont organisées.

**VOUS NE SAVEZ
TOUJOURS PAS QUAND
AURA LIEU LA
PROCHAINE INONDATION...**

**MAIS MAINTENANT,
VOUS SAVEZ QUOI FAIRE
QUAND ELLE SERA LÀ !**



POUR VOUS INFORMER SUR LE RISQUE INONDATION SUIVEZ LA BOUÉE JAUNE !



EPISEINE.FR

Animé par :



Les partenaires d'EPISEINE :

